

Congé d'été

sens et l'équité nous enjoignent de prendre un peu de repos et particulièrement de laisser le juge Alan Gold s'acquitter avec succès de la tâche qui lui a été confiée pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur l'Orateur, le débat actuel découle d'une longue tradition parlementaire. Il s'agit d'un débat sur une motion d'ajournement que le gouvernement, chose étrange, choisit de présenter à ce moment-ci. Je vais y revenir dans quelques minutes.

Essentiellement, un débat d'ajournement vise deux objectifs. D'une part, il permet à la Chambre de prendre congé jusqu'à un moment déterminé.

Des voix: De s'ajourner!

M. Hnatyshyn: Je sais que les députés du côté gouvernemental sont préoccupés. Ils sont assis là, muets comme des carpes, se contentent simplement d'acquiescer à tout ce que le leader du gouvernement propose, que ce soit stupide ou non.

M. Chénier: Et que faites-vous quand votre leader fait la même chose?

M. Hnatyshyn: Je les comprends d'avoir si hâte de retrouver le confort de leur foyer.

D'autre part, le débat d'ajournement permet à chaque député de soulever des griefs à l'égard de ce qui se passe au Parlement et des politiques du gouvernement et de faire des suggestions qui peuvent aider le gouvernement à mieux administrer les affaires du pays, et il leur permet de le faire sans contrainte et sans qu'il aient à s'en tenir à un bill ou à un autre. La dernière responsabilité des parlementaires, qui consiste à faire des suggestions, est très importante. Nous devrions y songer en ce moment. Chose certaine, le débat peut porter sur n'importe quoi et les députés se voient attribuer un temps raisonnable pour exprimer leurs opinions.

De temps à autre, on invoque des articles du Règlement qui nous rappellent que les parlementaires sont envoyés à la Chambre pour représenter leurs commettants et les intérêts des Canadiens en général. Je crois que nous observons un très intéressant phénomène. On a dit et on accepte généralement dans le pays que les parlementaires ne peuvent travailler en vase clos, qu'ils doivent à l'occasion être prêts à travailler dans l'intérêt public au moment où celui-ci l'exige. Je ne suis pas peu fier de constater que, contrairement aux députés des autres partis à la Chambre qui voulaient rentrer chez eux, nous, de notre parti, étions disposés à rester ici, et avons réussi à donner le branle à trois faits significatifs qui se sont produits dans le conflit des postes.

Jusqu'à tout récemment, le gouvernement disait qu'il était prêt à voir la grève durer tout l'été et jusqu'à l'automne. Telle était la position du président du Conseil du Trésor. Le gouver-

nement sait qu'il y a au moins certains députés à la Chambre des communes qui tiennent à ce que se poursuivent des négociations sérieuses et positives sur le front postal. Nous avons maintenant poussé le gouvernement à prendre ces négociations au sérieux, et nous avons maintenant vu commencer les négociations par médiation. Le gouvernement et le SPC ont dit consentir au processus de médiation, et un Canadien éminent, le juge Alan Gold, en qui nous avons la plus grande confiance, a maintenant été désigné comme médiateur avec l'accord des parties.

Une proposition originale a été formulée par le ministre du Travail, porte-parole très exceptionnel du gouvernement dans ce débat puisqu'il a été exclu de presque tous les aspects des négociations touchant les postes. Il ne s'était tout simplement pas occupé de cette question jusqu'ici ou, du moins, on ne l'avait pas jugé apte à s'en occuper. Maintenant, il semble être le principal porte-parole du parti libéral. La proposition tout à fait novatrice qu'il a avancée et qui nous donne tous matière à réflexion, c'est que le Parlement devrait s'ajourner chaque fois qu'il y a des négociations collectives entre le Conseil du Trésor et n'importe quel syndicat de fonctionnaires. Il semble penser que le fait que le Parlement siège influera sur les négociations. Je pense que c'est à cela qu'il veut en venir. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi ridicule. Le secrétaire parlementaire fait signe que oui.

● (1620)

Nous avons le devoir de découvrir pourquoi au juste le gouvernement veut que la Chambre s'ajourne. Je tiens d'abord à signaler qu'au moment où la motion d'ajournement a été présentée, elle a été débattue très peu de temps. A ce moment-là, le gouvernement avait l'occasion de décider s'il voulait vraiment ajourner la Chambre ou s'il voulait s'amuser. Malheureusement, il a choisi la deuxième possibilité. Le gouvernement a révélé ses intentions tout de suite après la première journée de débat sur la motion. Il n'a pas poursuivi le débat sur la motion d'ajournement. Maintenant, les ministériels disent qu'ils veulent partir. Ils auraient pu continuer le débat sur la motion. C'est le gouvernement qui décide de l'ordre du jour et non pas l'opposition ou le député de Winnipeg-Nord-Centre. C'est le gouvernement qui a décidé de passer à autre chose malgré la promesse que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait faite personnellement au député d'Etobicoke-Centre. Il lui avait dit que le bill C-48 ne serait pas débattu avant l'automne.

M. Collette: C'est faux.

M. Hnatyshyn: Le secrétaire parlementaire sait que c'est vrai, mais il continue à protester. Il n'empêche que je suis bien plus porté à croire le député d'Etobicoke-Centre que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.